



Le Label Diversité pour SMACL Assurances

Niort, le 2 juillet 2015 - D'un ministre du travail l'autre : Jean Auroux, locataire de l'hôtel du Châtelet en 1981-1982, aujourd'hui administrateur de SMACL Assurances, est retourné rue de Grenelle à Paris ce mercredi 1^{er} juillet où François Rebsamen lui a remis le Label Diversité décerné à la mutuelle niortaise.

Président du comité RSE de SMACL Assurances, Jean Auroux s'est attaché à rappeler "l'ADN social et environnemental" de la mutuelle des collectivités pour laquelle "le principe républicain d'égalité" s'inscrit tout naturellement tant dans la relation avec ses sociétaires que dans la gestion de ses ressources humaines. Dès lors, ce Label Diversité témoigne d'un "véritable engagement éthique" qui passe notamment par "la prévention de toute forme d'exclusion".

À titre d'exemple, Jean Auroux s'est dit fier de voir SMACL Assurances, avec un taux de 7%, développer de longue date une politique volontariste en faveur de l'intégration des personnes en situation de handicap.

Pour sa part, François Rebsamen a voulu souligner combien l'engagement en matière de diversité n'est "pas seulement une affaire d'éthique", c'est aussi "un levier de performance", parce cela participe d'une "démarche de progrès dans laquelle le management sait mobiliser durablement toutes les parties prenantes de l'entreprise".

Et Jean Auroux de conclure avec ce clin d'œil : "Lorsque j'étais ici, je parlais de citoyenneté dans l'entreprise. À t'entendre, je vois avec plaisir, mon cher François, que le service après-vente est bien assuré" !

Le Label Diversité en bref

Propriété de l'Etat et délivré par AFNOR Certification, le label diversité indique l'engagement effectif et volontaire d'un organisme pour promouvoir la diversité en prévenant les discriminations. Il ne signale pas une situation parfaite mais récompense les actions déjà réalisées et engage le titulaire, de par les audits régulièrement réalisés, à continuer à progresser en matière de lutte contre les discriminations.

Voulu par l'Etat et initié par l'Association Nationale des Directeurs ressources Humaines (ANDRH), le label a été lancé officiellement en 2008. Il associe les pouvoirs publics, l'ANDRH, les syndicats de salariés et d'employeurs. Tous interviennent sur les critères d'obtention du label et, notamment, lors des décisions d'attribution, qui émane de la commission nationale label diversité, après audit d'AFNOR Certification.